



2007 : il faut que ça change !

Alors que certains gagnent 300 à 800 fois le SMIC et que les profits explosent, d'autres n'arrivent pas à se loger et un français sur deux craint un jour de devenir un sans domicile fixe. Plus de la moitié des français vit avec moins de 1300 euros par mois et 7 millions d'entre eux ont un salaire en dessous du seuil de pauvreté. Que dire également de l'expulsion des sans papiers, du nombre croissant d'emplois précaires, de l'augmentation des délocalisations et des privatisations, du nombre important de chômeurs... Et malheureusement, la liste est encore bien longue.

Nous n'en pouvons plus et les jeunes nous l'ont bien montré avec la crise des banlieues qui démontre un ras le bol général.

Campagne électorale après campagne électorale, les promesses non tenues et les mensonges se sont accumulés. **Maintenant cela a assez duré : il faut dire STOP !**

Et nous, personnel de l'Éducation Nationale, nous ne sommes pas épargnés. **Ce qui se passe actuellement pour les directeurs d'école est honteux et inacceptable !** Sous prétexte qu'ils bloquent dans l'école certains documents, les directeurs se verront retirer une journée de salaire. Or, ces enseignants ne comptent pas leurs heures et se démènent pour faire

fonctionner correctement leur école, malgré les faibles moyens dont ils disposent ! **Ces sanctions sont injustifiées**, tout comme les pressions subies par des collègues qui souhaitent se rendre à nos réunions d'information syndicale.

A ces points négatifs, nous pouvons encore ajouter le budget 2007 déplorables qui prévoit la suppression de 8500 postes pour l'Éducation nationale, la casse de notre école maternelle avec un net recul de la scolarisation des 2/3 ans, la destruction de l'AIS, le leurre « Ambition Réussite », une formation initiale au rabais, le dénigrement de toute une profession avec la fausse polémique sur la lecture, une suppression de 16 postes d'enseignants dans notre académie pour la prochaine rentrée... Là aussi malheureusement, la liste est longue !

Mais, **tous ensemble**, comme lors de la lutte victorieuse contre le CPE, **nous pouvons nous faire entendre**. Nous devons faire en sorte, par notre mobilisation, que **L'ÉDUCATION NATIONALE** devienne une priorité pour le futur gouvernement, quel qu'il soit. Pour cela, commençons cette année par réussir **la manifestation nationale du samedi 20 janvier à Paris**.

Tous ensemble nous pouvons y arriver !

Cédric TURCO,
Secrétaire Général Adjoint



Sommaire

Page 1 Edito.

Page 2 Direction d'école, droit syndical.

Page 4 Carte scolaire, congrès FSU, entrevue SNUipp/Sien.

Page 5 Classes transplantées, audience IUFM.

Page 6 CAPD, promotions, L. apt. Dir.

Page 7 PEGC, administratif.

Page 8 Ristt.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 173
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

En présence de

Gilles MOINDROT
Secrétaire national du SNUipp

samedi 10 février 2007

De 9h à 12h

Amphi 400 La Garde

Venez nombreux !



Voir page 8

Une action inscrite dans la durée

Direction d'école

Les raisons de la colère.

A cette rentrée, la situation s'est complexifiée. Les tâches se sont même alourdies. Contrairement à ce qu'affirme le ministère avec son protocole, tout cela pèse sur l'ensemble du fonctionnement de l'école.

L'action revendicative du blocage administratif, poursuivie dans de nombreuses écoles, pose des problèmes à l'administration. La seule réponse est aujourd'hui des sanctions pour « service non fait ». Drôle de conception du dialogue social d'une administration plus prompte à appliquer des sanctions qu'à assurer le remplacement des enseignants en congés maladie, par exemple...

Cette mesure est insupportable et injuste pour des enseignants qui ne comptent pas leur investissement et leur engagement pour la réussite des élèves.

Le SNUipp juge inacceptable le recours à de tels procédés.

Aujourd'hui, le ministre ouvre des discussions sur la base de projets qui ne correspondent pas aux besoins des écoles sur la direction et le fonctionnement. Pour le SNUipp, la levée des sanctions est un préalable à tout retour à la table des négociations.

Aucune solution ne pourra éluder la question du temps et des réels moyens accordés à la direction et au fonctionnement de l'école.



Et cette année, ensemble, on continue !



En 2006, le SNUipp consulte toute la profession concernant le protocole « direction d'école ».

Le SNUipp revendique

POUR LES DIRECTEURS

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction (pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée)
- une définition claire des tâches assignées, une harmonisation des tâches administratives, un allègement significatif de celles-ci.
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école.
- la création de postes de non enseignants (secrétaires, documentalistes, intégration d'élèves handicapés ...).
- le renforcement de la

formation, incluse dans la formation initiale et continue (module travail en équipes, fonctionnement et direction de l'école), ouverte à tous en formation continue.

pédagogique de l'école et favoriser une meilleure prise en charge des élèves en difficulté.

POUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

- une reconnaissance institutionnelle du Conseil des maîtres comme instance de décision au sein de l'école.
- l'engagement d'une réflexion sur les Conseils d'école et sur le partenariat des parents dans la vie de l'école.
- un temps de concertation plus grand pour toute l'équipe afin d'améliorer la cohérence

POUR LE FINANCEMENT DES ÉCOLES

- une réduction des inégalités des moyens de financement des écoles par un mécanisme de péréquation et un cahier des charges national des obligations des mairies.
- l'équipement nécessaire (lignes téléphoniques directes, appareils sans fil, répondeurs, fax, ordinateurs avec connexion Internet, appareils de reprographie performants).



Rassemblement sur la Place du Théâtre à Toulon en septembre 2005



Action "Semaine École en panne !" en décembre 2004.

- Non au statut de directeur,
- Oui aux moyens de fonctionner correctement !



Levée des sanctions !

Les sanctions contre les directeurs en grève administrative sont clairement une atteinte au droit syndical que nous ne pouvons accepter. Le fonctionnement des écoles est quotidiennement assuré par les directrices et les directeurs dont les charges ne cessent de croître au rythme des réformes. Nous demandons la levée

des sanctions et appelons l'ensemble des collègues à soutenir les directeurs sanctionnés. L'objectif du gouvernement est de casser le mouvement de blocage administratif pour pouvoir mettre en place le décret relatif aux EPEP dans lequel les écoles seraient mises sous tutelle des collectivités locales. Nous demandons au Ministère le

retrait sans condition de ce décret et l'ouverture de véritables négociations sur la direction d'école. Ce dont les écoles ont besoin, ce n'est pas de directeurs sanctionnés, mais de temps et de moyens financiers pour faire face à l'alourdissement sans cesse croissant des responsabilités et de la charge de travail.

EPEP : une attaque historique

Le projet de décret (en ligne sur le site du SNUipp Var) marque un échelon supplémentaire dans les attaques contre l'école publique.

Ce projet de décret relatif à l'expérimentation des Établissements Publics de l'Enseignement Primaire fait suite à l'amendement adapté dans les dernières minutes de la discussion de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales (art. 69bis). Cet article de loi n'avait fait l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales.

Parmi les principales dispositions du projet, on retrouve les points suivants :

- gestion mutualisée des moyens (fusion des effectifs et fermetures de classes, etc)
- les communes élaborent un projet de statut de l'EPEP soumis à l'avis du conseil d'école et à l'accord de l'IA ;

■ durée maximum d'expérimentation : 5 ans ;

■ le statut de l'EPEP précise les compétences communales (fournitures, ...)

transférées à l'EPEP ;
■ le conseil d'administration compte au plus 10 membres pour une EPEP de 10 écoles ou moins et 20 membres pour un EPEP de plus de 10 écoles.

■ Composition du conseil d'administration : 50 à 60 % de représentants des communes ou des EPCI (Communautés de commune), 30 à 40 % de représentants des directeurs et des enseignants, 10 à 20 % de représentants des parents d'élèves

■ Le président du conseil d'administration est élu parmi le collège des représentants des communes.

■ Le directeur de l'EPEP (le décret ne dit pas s'il s'agit d'un des directeurs des écoles ou d'un nouveau poste) est nommé par l'IA. La consultation de la CPAD n'est pas prévue.

■ Le directeur de l'EPEP serait assisté d'un secrétaire mis à disposition par les collectivités locales.

■ Un conseil pédagogique est mis en place, comprenant le directeur de l'EPEP, les directeurs de chaque école et les enseignants membres du conseil d'administration. La plupart des enseignants n'en feraient donc pas partie.

■ Le budget de l'EPEP est tenu par un agent comptable nommé par le ministre des finances.

■ L'EPEP peut recruter des personnels.

En 19 articles, ce projet de décret introduit un bouleversement de l'organisation des écoles dans les communes qui, après avis des conseils d'école et de l'IA, mèneront cette expérimentation. Il ne se borne pas à une simple mutualisation des moyens financiers attribués actuellement aux écoles par les maires

ou l'IA, il modifie considérablement l'équilibre actuel entre l'EN et les municipalités.

Le projet traduit un renforcement du rôle des élus locaux et un affaiblissement de l'Éducation Nationale. Le président de l'EPEP n'est pas un enseignant. Le directeur de l'EPEP n'aurait qu'une voix consultative dans le conseil d'administration.

La création d'un conseil pédagogique, dont tous les enseignants ne seraient pas membres, peut modifier considérablement le fonctionnement pédagogique des écoles.

A travers ce projet sont posées toutes les questions liées à l'autonomie des établissements : financement, recrutements de personnels, projets...

BONJOUR, LE PARTENARIAT, ASSEYEZ-VOUS!



Le ministère propose aux organisations syndicales représentatives une « nouvelle étape de concertation », avec à l'ordre du jour, fonction et statut du directeur, réseaux d'école, EPEP (écoles fonctionnant sur le modèle des collèges) et conditions d'autonomie des établissements. La création d'un statut de directeur est souvent mise en avant comme réponse aux problèmes posés sur la direction et le fonctionnement de l'école. Celle d'un statut d'établissement aussi. D'ailleurs la création de statuts spécifiques peut paraître à première vue, à certains, séduisante et répondre à la légitime nécessité de reconnaissance. Mais l'écart entre les projets ministériels et les attentes dans les écoles est grand. Quand le ministre cherche à réduire les coûts, trouver un relais hiérarchique dans les écoles, les collègues eux attendent juste les moyens d'assumer leurs missions dans des conditions normales de travail et de rémunération. Il est à noter qu'à ce jour les moyens en termes de décharges et de financement des mesures à prendre pour améliorer la situation de la direction comme le fonctionnement des écoles ne sont toujours pas prévus. Et le budget adopté au parlement ne fera qu'aggraver la situation ! Le Ministère tente de nous payer de belles paroles ? C'est bien le moment d'agir.

On continue !

Après la réunion de son Conseil syndical et d'un nouvelle AG sur la direction d'école le 10 janvier, le SNUipp poursuit l'action :

■ Envoyez l'enquête 19 au syndicat. Un reçu sera adressé en retour.

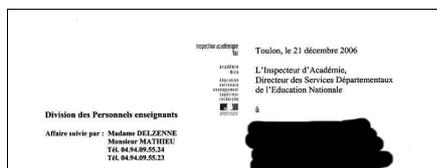
■ Organisation d'une conférence de presse le 17 janvier à la Bourse du travail à Toulon.

■ Le SNUipp empêchera la tenue de la prochaine CAPD prévue le 25 janvier en empêchant la réunion du quorum.

■ Poursuivez l'envoi des courriers aux élus et informez le syndicat des réponses apportées.

■ Participez à la manifestation nationale. Aidez à son financement.

Après les interpellations de la part du SNUipp et des équipes des écoles varoises, les premières réactions se font connaître. A St Maximin, par exemple, le maire a reçu une délégation de directeurs accompagnés par des élus du SNUipp. A Toulon, des rendez-vous sont pris pour rencontrer un député. A La Seyne (lire ci-contre), le maire a répondu par écrit aux écoles.



Par courrier en date du 30 novembre 2006, je vous ai demandé de me faire parvenir, avant le 12 décembre 2006, l'enquête 19 concernant votre école. Je vous rappelais que la

Objet : fiches de l'enquête 19 de la rentrée 2006.

Par courrier en date du 30 novembre 2006, je vous ai demandé de me faire parvenir, avant le 12 décembre 2006, l'enquête 19 concernant votre école. Je vous rappelais que la transmission de ce document répond aux instructions claires et précises de l'autorité hiérarchique, compétente pour fixer la nature et les modalités des obligations de service des directeurs d'école et contribue au bon fonctionnement de l'institution.

Je constate que malgré la lettre de relance que je vous ai adressée, vous n'avez pas répondu à ma demande. Je me vois contraint de faire le constat de l'absence de service fait. En conséquence et conformément à la loi, je procéderai à une retenue de traitement d'1/30^{ème} sur votre traitement du mois de février 2007.

Dominique MULLER

Rue de Marseille - B.P. 1204 83079 TOULON CEDEX 13 Téléphone : 04.94.89.85.85 - Télécopie : 04.94.89.85.15
Tous correspondants doit être adressés impérativement à M. L'Inspecteur d'Académie
Et en cas de panne de ligne, veuillez m'écrire en toute urgence à M. L'IA à l'adresse suivante : 13000



Je suis tout à fait conscient de l'importance que revêt la mission spécifique des Directeurs d'écoles et du surcroît de travail et de responsabilité qu'elle requiert. Je comprends, donc, la démarche engagée par vos collègues et sans doute une meilleure solution -autre que la sanction- doit être trouvée pour répondre aux besoins réels qui sont demandés en terme de moyens.

Afin que vous puissiez développer votre argumentation, j'ai demandé personnellement au député de la circonscription, Jean-Sébastien VIGALANTE, de vous recevoir dans les plus courts délais et vous pouvez, à cet effet, prendre contact avec son cabinet parlementaire au 04 94 30 57 17.

Je reste, pour ma part, attentif à l'évolution de ce dossier qui touche au plus près l'avenir de nos enfants en particulier et l'école en général.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Arthur PAECHT
13000 La Seyne-sur-Mer
Tél : 04 94 06 00 32 - 04 94 06 00 34
Fax : 04 94 06 00 42

Carte scolaire rentrée 2007

16 postes en moins pour les écoles de l'Académie de Nice !

Après n'avoir attribué aucun poste à notre académie l'an dernier malgré les importants retards de nos deux départements, et fait procéder à un glissement de 12 postes des Alpes Maritimes vers le Var pour la rentrée 2006, le ministère entend désormais supprimer 16 postes pour la rentrée de septembre 2007. Au lieu de mettre à profit la baisse du nombre d'élèves pour alléger les effectifs et rattraper les retards, le Ministre choisit une fois de plus l'austérité.

Tout commande pourtant de donner plus à la jeunesse du pays et à l'École pour la réussite de tous les

élèves, mais ce gouvernement réactionnaire tourne le dos l'avenir. Après la mise en place de la LOLF, véritable instrument de restrictions budgétaires, la réduction des places au Concours de recrutement, les discours passés sur les méthodes de lecture et la grammaire, le démantèlement des ZEP, la casse de l'enseignement spécialisé, voici qu'il s'attaque aux créations de postes, dans le cadre d'un budget 2007 qui a les services publics et leurs personnels en ligne de mire.

Dans le même temps, les enseignants, déjà jetés en pâture à l'opinion publique par le ministre, sont

les cibles d'attaques répétées : interdiction de participer à des réunions syndicales (pourtant prévues par les textes), retenues de salaire pour les directeurs d'écoles qui appliquent des consignes syndicales, etc.

Le SNUipp-FSU ne se résigne pas et sera au côté des écoles en lutte. Si le gouvernement n'entend pas, il faut donc crier plus fort, et cela dès le 20 janvier à l'occasion de la manifestation nationale pour l'École. La FSU a affrété un TGV spécial pour acheminer les manifestants de notre académie dans les rues de la capitale.

Les étapes de préparation de la rentrée 2007

1 - CTPM : Le Comité Technique Paritaire Ministériel s'est tenu le 11 janvier à Paris. Il a acté la ventilation nationale de la carte scolaire par Académie (-16 poste pour Nice).

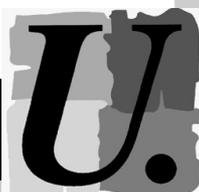
2 - CTPA : Le Comité Technique Paritaire Académique se tiendra le 24 janvier à Nice. Il répartira les postes au sein de l'académie (avec une dotation de 0 poste l'an dernier, il avait acté le glissement de 12 postes des Alpes Maritimes vers le Var, par exemple).

3 - CTPD : Le Comité Technique Paritaire Départemental se tiendra le 26 janvier à Toulon. Il examinera les propositions d'ouvertures et de fermetures de postes dans le Var en fonction de la dotation du département.

**MANIFESTATION
NATIONALE POUR L'ECOLE**

**Tous à Paris !
samedi 20 janvier**

Contactez le SNUipp



Congrès FSU

Le congrès varois s'est tenu les 14 et 15 décembre à La Londe.

Les thèmes soumis au débat ont permis des échanges nourris entre les congressistes des différents syndicats de la FSU :

- ▶ Éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir
- ▶ Les Services Publics et leurs agents
- ▶ Pour des alternatives économiques et sociales
- ▶ Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ?

20 délégué-e-s du SNUipp ont pris part aux travaux. Une délégation de 4 varois (3 Unité Action et 1 Émancipation) se rendra au congrès national à Marseille à la fin du mois.



Rencontre avec le syndicat des IEN

Le 20 décembre dernier, le SNUipp-FSU VAR a rencontré le SIEN-UNSA.

Le syndicat des IEN a répondu favorablement à la demande du SNUipp qui souhaitait une rencontre pour échanger sur le blocage administratif et le droit syndical. Cette entrevue a eu lieu en présence de M. CARDON (IEN de Carqueiranne) pour le SIEN-UNSA, et de

Monique MARTINEZ et Emmanuel TRIGO pour le SNUipp. Les échanges sur la situation nationale et départementale ont permis de constater un certain nombre d'analyses communes. Le SNUipp a proposé une expression unitaire pour dénoncer la

répression syndicale, tant au niveau des directeurs qui appliquent une consigne syndicale de blocage (modalité d'action utilisée aussi par les IEN lors de conflits précédents) qu'au sujet des restrictions du droit à participer aux réunions syndicales. A suivre.

Classes transplantées

Le SNUipp est intervenu au sujet des classes transplantées organisées durant cette année scolaire.

Le coût pour un élève qui part en classe de neige s'élève cette année à 197 euros.

Le Conseil Général du Var avait annoncé qu'il n'attribuerait cette année que 38 euros (au lieu des 50% de réduction en vigueur jusqu'à présent), laissant à la charge des familles des quartiers les plus défavorisés du département la somme de 159 euros (contre 95.50 euros l'an dernier). Dans ces conditions, les projets dans lesquels sont engagés les enseignants, leurs élèves et leurs familles se trouvaient compromis. L'augmentation du nombre de demandes recensées ne pouvait à elle seule clore le dossier.

Le 5 décembre, le SNUipp est intervenu auprès du Président du Conseil Général du Var afin de lui demander de maintenir la participation financière du département à la hauteur des années précédentes.

Le 6 décembre, l'ODEL Var est revenu sur ses premières annonces et a confirmé le maintien de sa participation à hauteur de 50%. Le dispositif est appelé à être revu pour l'année prochaine.

Pour le SNUipp, il est nécessaire que toutes les informations (tarifs des classes transplantées et participations des collectivités) soient connues de tous le plus tôt possible.



Réunions IUFM Mouvement 2007

► **La Seyne**
9 février de 9h à 12h

► **Draguignan**
15 février de 9h à 12h.

Venez nombreux !



S'informer et agir,
avec le SNUipp.

Le SNUipp reçu à l'IUFM CRD, formation et stage filé à l'ordre du jour.

Une délégation du syndicat (Maude Favennec, PE2 élue au Conseil d'administration de l'IUFM, Cédric Turco, élu au Conseil Scientifique et Pédagogique, Dominique Amet, élu du personnel, et Emmanuel Trigo, secrétaire général) a été reçue par M. Lions (chef de centre IUFM Draguignan) le 13 décembre dernier.

Le CRD et ses horaires d'ouverture

Le SNUipp fait part des remarques des PE selon lesquelles les horaires d'ouverture ne sont pas en adéquation avec les besoins. La question a déjà été évoquée avec les délégués PE2. M. Lions rappelle que seuls 2 postes de professeurs CRD sont affectés et que l'une des deux personnes est à ½ temps. Un poste de TZR documentation a été demandé au Rectorat qui a refusé. L'IUFM de Nice a également refusé un contrat aidé pour des raisons de budget.

Suite à la demande des PE2, un sondage sera effectué auprès des utilisateurs du CRD pour éventuellement faire glisser les horaires. Il permettra aussi d'établir un bilan sur le taux de fréquentation. Le SNUipp fait remarquer que le sondage, pour être révélateur des besoins de tous, doit être destiné à tous les utilisateurs, habitués comme occasionnels.

Stage filé

La position du SNUipp est rappelée : ce stage est une mauvaise réponse au problème des décharges de direction. Le projet de l'IA de décharger les Directeurs des écoles de 5 classes avec les stages filés est évoqué par le syndicat. Ce nouveau recul est imputable à l'Inspecteur d'Académie : des postes de TRS seront fermés.

L'enquête réalisée par le SNUipp auprès des PES est évoquée. La précipitation dans la mise en place (alors que le SNUipp demandait un report) et une totale disparité des terrains d'accueil de ces stages filés rendent le dispositif inacceptable (dans l'état). M. Lions évoque l'ensemble des contraintes qui ont rendu difficile la mise en place de ce stage.

Le problème de l'habilitation en langues vivantes est abordé et le SNUipp fait remarquer qu'il conviendrait de tenir compte du calendrier du Mouvement (saisie des vœux du 5 au 16 mars).

Le SNUipp rappelle son attachement au stage en pratique accompagnée (tutelle) plébiscité jusqu'à présent par les PE2 et déplore qu'il ait été amputé.

Le regret que le module maternelle ait eu lieu après le début du stage filé est formulé.

Pour M. LIONS l'importance du stage filé ne doit pas être surévaluée.

Le SNUipp fait remarquer que les PES ressentent une forte pression pendant ce stage étant donné que les stages massés sont à la fin de l'année et que seul le stage filé peut leur servir de support au mémoire, au dossier interdisciplinaire.

La possibilité de composer des groupes selon le cycle du stage filé est évoquée par le SNUipp.

Formation

Le SNUipp rappelle son intervention en CAPD concernant l'étonnante disparité l'an dernier pour les validations des PE2 entre les Alpes Maritimes et le Var. M. Lions répond que son objectif est l'harmonisation, que le dispositif structurel, aussi rigide soit-il, doit être respecté.

Pour le SNUipp, la contre-visite en juin ne répond pas aux besoins de tous les PES concernés.

Le stage filé est "chronophage", les PES présents à la réunion organisée par le SNUipp l'ont dit et ont réclamé du temps de préparation. Une pétition a été lancée en ce sens. M. Lions dit comprendre ce sentiment de pression due à la surcharge de travail puis évoque les contraintes. Certains groupes ont 5 demi-journées libres contre 2 pour l'un d'entre eux. Inéquitable pour le SNUipp. Après Pâques, les demi-journées libérées en juin ne sont pas très intéressantes pour le stage.

Pour plus d'information, contactez le SNUipp. Syndiquez-vous et serrons-nous les coudes !

Liste d'aptitude Direction d'école 2 classes et plus - année 2007

Ci-dessous les noms des
62 collègues retenus, après la
CAPD du 18 décembre 2006 :

ABEL Florence
BARRAULT Véronique
BAZAN Claudine
BERNARDI Yves
BLANQUERIN Angeline
BLONDY Sandrine
BOUCHARD Ludivine
BOULAND Nicolas
BOURRAS Laurence
BOUVIER Sami
BRUNET Stéphanie
CANONICI Paule
CARBONNIER Patricia
CERDAN Anne
CESARI Claudine
COURALET Matthieu
COURCHET Martine
DAVIO Aurélie
DE BOLLIVIER Dominique
DE VAULX Sandra
DEGLI ESPOSTI Anne marie
DEPAQUIS Caroline
DEROSE David
DUBLINEAU Viridiana
DUBOIS HONVAULT Valérie
EMILIEN Marc
FRANCESCHINI Frédéric
FRANCESCHINI Luc
FREDON Maryse
GATEAU Cyrille
GAUDON Didier
GEORGE Coralie
GIMET Jacques
GRAZINI Sylvie
HENAULT Isabelle
HUBERT Barbara
JOLY Michèle
KAZMIERCZAK Béatrice
LAMBERT BASILIO Sylvie
LAMBOTTE Christelle
LEBAILLY Patricia
LEQUESNE Sylvie
LERAY Jessica
LOEILLET Dominique
MATEOS Sandrine
MIZERA Chantal
MOLINA Sadia
MORINI Laurence
MORINO Viviane
MULET Marc
MULLET Nathalie
OUSTRY ALAVARES Béatrice
PACAULT Agnès
PERICAT Brigitte
RECHT Martine
REY Patricia
SONIER VRANKEN Valérie
SYGUT Delphine
TROIN Stéphane
VALETTE Florence
WILFRID Corinne
ZAMMIT Jean Michel

CAPD du 18 décembre

Liste d'aptitude direction d'école et promotions des PE et des instituteurs.

Le SNUipp a dénoncé de nouveau les attaques sans précédent perpétrées contre le droit syndical dans le Var. Le syndicat a annoncé qu'il poursuivrait ses réunions d'information syndicale le samedi matin (voir page 8), seul dispositif à même de concilier le droit syndical et une perturbation minime du service. Le SNUipp a annoncé aussi qu'il ne reculerait pas au sujet du blocage administratif (voir pages 2 et 3).

Au sujet de la liste d'aptitude direction d'école, le SNUipp a rappelé son opposition à ce dispositif, qui montre toutes ses limites lorsqu'il s'agit de trouver des volontaires pour les dizaines de directions vacantes.

Concernant les promotions, la tenue d'une CAPD unique en décembre répond à une partie des demandes du SNUipp concernant le calendrier et la régularisation des salaires des instituteurs promus. Le syndicat maintient sa demande d'avancer encore la date de cette CAPD, afin que les PE promus voient eux aussi leurs salaires régularisés au plus vite. Dans les Alpes Maritimes, cette CAPD se tient en octobre.

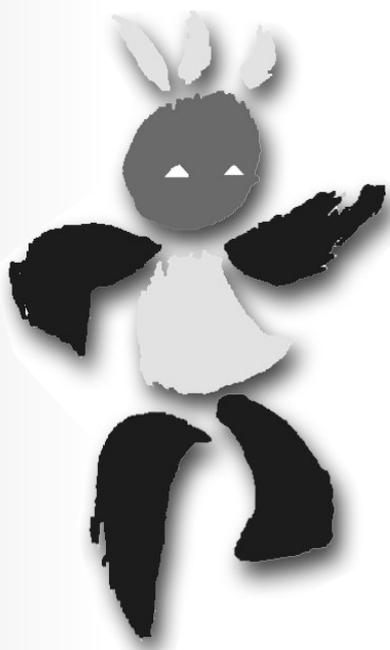
De plus, le SNUipp a rappelé que les instituteurs et les PE font le même métier, ont les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais n'ont pas la même carrière. Il constate que l'engagement pris par le gouvernement suite à l'action des personnels de permettre à tous les instituteurs d'être intégrés avant 2007 et par conséquence à tous les retraités d'être assimilés, ne sera pas tenu. Un groupe de travail est prévu à ce sujet au ministère. Le SNUipp souhaite que la situation varoise soit examinée avec précision à l'occasion d'une prochaine

commission.

Le syndicat constate aussi que l'avancement des PE sortis des IUFM est freiné ou bloqué à l'ancienneté à partir du 7^{ème} ou 8^{ème} échelon, échelons d'intégration des instituteurs, que des enseignants partent en retraite encore instituteurs ou PE loin, voire très loin du dernier échelon, que de nombreux instituteurs retraités attendent leur assimilation, que l'indice 782, indice terminal de la hors classe, est limité à un très petit nombre de PE.

Pour le SNUipp, l'avancement de tous au grand choix et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice 782, actuel indice du dernier échelon de la hors classe sont indispensables.

Le SNUipp a attiré l'attention de la CAPD sur deux cas de figure. Certains collègues qui ont pris leur retraite le 04/09/06 figuraient parmi les promus 2006-2007. Or, s'ils bénéficieraient d'un rattrapage de salaire sur 3 jours (du 01/09/06 au 03/09/06), la promotion est ensuite « perdue », puisqu'elle n'est pas répercutée sur le salaire. Le SNUipp a donc demandé à l'IA que ces possibilités de promotions soient attribuées à des personnels encore en activité – une fois déduites les 3 journées versées aux nouveaux retraités. Par ailleurs, quelques Instituteurs seuls dans leur échelon ne peuvent, à cause de la logique mathématique des promotions, être promus au Choix : ils seront toujours promus au Mi-Choix ou à l'Ancienneté. Le SNUipp a demandé à l'IA de promouvoir ces quelques collègues au Choix. L'IA n'ayant pas répondu en séance, nous vous tiendrons informés des réponses de l'Administration.



PROMO INSTITUTEURS 2007

BAREMES DE DERNIER PROMU PAR ECHELON

Le passage à l'ancienneté ne dépend pas du barème, il est automatique.

| Échelon | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 |
|----------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Choix | 42,919 | 35,342 | 31,214 | 36,119 | - |
| Mi-choix | 42,739 | 36,356 | 31,214 | 27,122 | 23,069 |

Chaque collègue promu(e) a reçu un avis individuel du SNUipp à l'issue de la CAPD du 18 décembre 2006.

PROMOTIONS PE 2006/2007

BAREMES DE DERNIER PROMU PAR ECHELON

Le passage à l'ancienneté ne dépend pas du barème, il est automatique.

| Échelon | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 |
|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Grand choix | 56,828 | 51,533 | 44,992 | 39,272 | 25,333 | 21,333 | 17,833 |
| Choix | 56,600 | 50,758 | 38,156 | 28,833 | 24,833 | 20,333 | - |

Chaque collègue promu(e) a reçu un avis individuel du SNUipp à l'issue de la CAPD du 18 décembre 2006.

**Se syndiquer, s'organiser, débattre,
construire, agir, avec le SNUipp-FSU !**

PEGC : Monsieur le Ministre, On ne joue plus !

Changer les règles du jeu à 3 ans de la fin de carrière des PEGC (57 ans de moyenne d'âge) est intolérable.

Sous prétexte d'harmonisation avec les autres corps et sous couvert de la LOLF, le Ministre envisage d'introduire le mérite dans les promotions de grade, bouleversant ainsi les critères en vigueur. C'est donc près de 50% des collègues qui verront bouleversé leur classement sur la liste des promouvables. Le projet de note de service renvoie en effet aux recteurs le soin d'élaborer les nouveaux critères, ce qui devrait « être l'occasion d'un dialogue social ».

Dans le domaine du « Droit à mutation », il y a également urgence à adopter des mesures qui le rende effectif. En effet, la réduction du nombre de PEGC et le nombre de valences (bivalences) réduit de manière considérable le droit à muter. Ce constat est aggravé par le fait qu'en période de réduction massive de postes, la quasi totalité des postes libérés par des collègues admis à la retraite sont les premiers supprimés.

L'administration a tendance à penser que le taux de satisfaction de demandes est semblable à celui des autres corps mais nombre de collègues, connaissant la situation de blocage, ont tendance à ne même plus formuler de demandes. Il serait donc judicieux que les collègues prennent contact avec le Secrétariat Académique du SNUipp pour l'informer de leurs vœux pour l'an prochain, hors procédure officielle de mutation qui n'en est encore

aujourd'hui qu'au niveau Inter académique, et ce afin de mieux connaître le taux réel d'insatisfaction.

35 heures ! Une opération « VS la vérité » a été initiée par le Snes-FSU pour mettre en évidence la réalité de notre temps de travail (25 heures de présence au collège ; entre 41 et 44 heures par semaine). Nous sommes aussi concernés . C'est la raison pour laquelle j'ai fait partie de la délégation reçue en audience le 29 novembre pour dénoncer aussi le projet de modification du statut des certifiés qui ne répond qu'à des préoccupations comptables. Après avoir été écartés des mesures de réduction du temps de travail (passage aux 35h), nous les enseignants, sommes désormais la seule profession à qui le gouvernement demande de travailler PLUS pour gagner MOINS : Note de vie scolaire d'un côté et suppressions des décharges statutaires ... de l'autre, pour ne citer que ces mesures, avec l'octroi, l'an dernier, d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat puisque les augmentations de 2006 ne couvrent pas l'inflation. Autant de raisons de rejoindre le SNUipp !

B. SALOME
Secrétaire académique des
PEGC - SNUipp
E-mail :
bertrand.salome@wanadoo.fr



Ineats tardifs vers les Alpes Maritimes

Afin de résorber le surnombre de titulaires sans poste dans le Var et de combler les 12 postes vacants du département voisin, l'administration a procédé fin décembre à des ineats tardifs (changements de département).

L'IA souhaitait solliciter les sortants d'IUFM volontaires. Pour le SNUipp, il était nécessaire de partager les 12 postes entre les varois souhaitant aller dans les Alpes Maritimes (pas uniquement les sortants d'IUFM) et la liste complémentaire du CRPE, seul dispositif permettant de prendre en compte les situations des uns et des autres. Au final, un appel a été lancé en direction de tous les varois ayant sollicité l'an dernier une mutation vers les Alpes Maritimes. Le surnombre ayant été résorbé, le SNUipp intervient désormais pour l'ouverture de la liste complémentaire.

Groupe de travail sur le congé formation

Le 00 décembre s'est réuni un groupe de travail sur le congé formation. L'IA souhaite prendre en compte le projet de formation des candidats. Pour le SNUipp, il n'appartient à l'administration de juger la pertinence des formations demandées par les collègues. La circulaire est arrivée dans les écoles par internet.

Questions diverses de la CAPD du 18 décembre 2006

Mouvement 2007 L'IA est resté sourd à notre opposition concernant la publication des documents uniquement par internet. De plus, prétextant des contraintes sectoriales, il n'a pas accédé à notre demande de modifier le calendrier des opérations. Le serveur sera donc essentiellement ouvert durant les vacances de février.

Postes fléchés langues L'IA a maintenu son souhait que les collègues nommés sur des postes fléchés langues soient prioritairement affectés sur des classes du cycle 3. Le SNUipp a mis en garde l'IA contre les difficultés supplémentaires que cela allait engendrer dans les écoles.

ISSR L'IA entend supprimer le versement de l'ISSR les mercredis et dimanches. Le régime indemnitaire des TRS devrait lui aussi changer. Il est à noter que, bien que nationale, cette réforme ne soit pas suivie à l'identique partout : si certains IA ont pris les devants, d'autres ne semblent pas vouloir modifier quoi que ce soit.

Temps partiel à 80% Contre l'avis des syndicats, l'IA a opté pour une mise en place annualisée du dispositif (premiers 80% de l'année travaillés à temps plein, puis les remplacement par des TM). Cette mise en place ne répond en rien aux besoins de temps hebdomadaire libéré pour les collègues. Nous restons très circonspects quant à la disponibilité des TM, même en fin d'année scolaire.

Budget de l'IA Après des demandes sans cesse réitérées, le SNUipp a enfin obtenu qu'un document synthétique sur les finances de l'IA soit communiqué aux élus du personnel. L'unique argument avancé par l'IA pour justifier toutes les régressions est celui du budget. Nous allons donc enfin connaître les crédits dont dispose l'IA et la manière dont ils sont ventilés. Nous vous en tiendrons bien sûr informés.

Remboursement de 50% des titres de transport

A compter du 1^{er} janvier 2007, les titres de transports pour aller de son domicile à son lieu de travail pourront faire l'objet d'un remboursement à la hauteur de 50%. Les titres admis au remboursement partiel sont les cartes et abonnements annuels ou mensuels correspondant au trajet entre le lieu de domicile et le lieu de travail sur la base du tarif le plus économique. Le remboursement se fait à la hauteur de 50% du tarif du titre de transport. Il est toutefois plafonné par arrêté (celui-ci fixe le plafond à 51,75€ mensuels). Ce remboursement est subordonné à la présentation du titre par l'agent. Le titre doit être nominatif. En Ile-de-France, qui bénéficie déjà de ce dispositif, des formulaires type sont envoyés à chaque rentrée. Le SNUipp a pris contact avec l'inspection académique pour connaître les modalités mise en œuvre dans le Var. Nous vous tiendrons informés.

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Cette demi-journée d'infos syndicale, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, est ouverte à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Venez nombreux vous informer, débattre, construire, et faire vivre le droit syndical, votre droit !

1/ C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles.

Les Inspecteurs d'Académie ont reçu une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2/ Qui peut y participer ?

Tous les enseignant(e)s, directeurs, directrices, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants.

3/ Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4/ Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves.

5/ Les enfants doivent-ils être accueillis ?

NON ! Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le
.....

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature

En présence de
Gilles MOINDROT
Secrétaire national du SNUipp

SAMEDI 10 FEVRIER

**UNIVERSITE
DE LA GARDE**

Amphi 400 de 9h à 12h.

- Actualité, action.
- Droit syndical.
- Direction et fonctionnement de l'école

Venez nombreux !

Faisons vivre nos droits !

Inscrivez-vous sans tarder

**Informez le SNUipp de toute
forme de pression de la part de
l'administration.**



SOUSCRIPTION MANIFESTATION NATIONALE A PARIS

Je participe au financement du TGV, et je verse :

10 euros

20 euros

30 euros

Autre :

Chèque à l'ordre du SNUipp

A remettre à un militant du SNUipp

ou à envoyer à :

SNUipp-FSU du Var
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE